

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUILLET 2020

Membres	Présence	Absence	Procurations
Richard Jérémy	X		
Blary Guislaine	X		
Gobert Didier	X		
Boittiaux Elisabeth	X		
Santerre Françoise	X		
Marouzé Emilie	X		
Quenneson Jean-Michel	X		
Davain Marie-Paule	X		
Flavigny Marylène		X	Cardon Edith
Flavigny Sarah		X	Santerre Françoise
Santerre Rodrigue		X	Godard Albert
Godard Albert	X		
Hiron Jean-Pierre	X		
Cardon Edith	X		
Richard Alain	X		

Début de la séance : 20h05

Secrétaire de séance : Emilie Marouzé

Hiron Jean-Pierre : arrivée à 20h13

Santerre Françoise : arrivée à 20h16

I. Amortissement de la cession du réseau internet à Xilan

Le maire rappelle l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales, l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal du 2 juillet 2016, décidant de céder le réseau internet à Xilan.

Monsieur le maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur TTC) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire. Toutefois, une commune peut, par délibération, adopter un mode d'amortissement dégressif, variable, ou réel ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

En conclusion, Monsieur le maire propose la durée d'amortissement suivante : Le début de l'amortissement commencera en 2020 et se terminera en 2050.

Le conseil a adopté la durée d'amortissement de 30 ans proposée par le maire par 12 voix « POUR ».

II. Budget primitif 2020

Il a été demandé au conseil municipal de procéder à l'étude et au vote du budget primitif 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, par 15 « POUR » :

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	477 685.92 €	477 685.92 €
Section d'investissement	268 899.24 €	268 899.24
TOTAL	746 585.16€	746 585.16

Il a ensuite été procédé au vote des taux d'imposition.

Le maire a rappelé les articles du code général des impôts applicables et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix « POUR » :

- a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019, soit :
 - Foncier bâti = 13,00 %
 - Foncier non-bâti = 58,58 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- a chargé Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

III. Déclaration d'intention d'aliéner et alignements immeubles 6 et 6 bis rue Pasteur

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire d'une demande de déclaration d'intention d'aliéner.

Elle concerne un immeuble sis 6 et 6 bis rue Pasteur, cadastré A 340, A 342, A 341, A 1273, A 1274.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 15 voix « POUR » :

- de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur l'immeuble sis 6 et 6 bis rue Pasteur, cadastré A 340, A 342, A 341, A 1273, A 1274.
- de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

IV. Désignation d'un élu référent emploi

Le Maire a lu la lettre reçue de Cambrésis Emploi.

L'élu désigné aura pour rôle :

- De mieux prendre en compte les besoins du territoire dans la programmation d'actions nouvelles.
- De correspondant et d'interface avec les élus
- D'évaluer l'état des souhaits et des problèmes rencontrés sur le territoire
- D'évaluer les projets et de renseigner sur les formations disponibles

Après délibération, le conseil municipal a décidé par 15 voix « POUR » de nommer Marie-Paule Davain.

V. Informations

• *Rencontres avec le Maire*

Le Maire a rencontré le président du syndicat du Pays du Cambrésis qui a évoqué les rôles et missions de celui-ci.

Le Maire a rencontré les associations « Croix Rouge » et « Petit Frère des Pauvres ». Cette association propose ses services pour notre commune afin de renouer des liens avec les personnes isolées, et propose d'intervenir les 8 et 22 Septembre 2020 de 9h30 à 12h30 à la « salle des aînés » de la salle polyvalente de Troisvilles. Ces temps d'échanges permettront de rassembler les personnes isolées et une prise de contact.

La responsable locale des « Restos du Cœur » ainsi les responsables du centre de Raismes ont rencontré notre Maire pour discuter sur divers points : présentation, local, assurance véhicule et local.

• *Vie communale*

La bibliothèque du village va ouvrir ses portes la semaine du 27 juillet, le mardi de 16h00 à 19h00 et le mercredi de 14h00 à 16h00. La distanciation et les gestes barrières seront à appliquer.

Les ouvertures de la salle des fêtes et de la salle polyvalente sont programmées pour la semaine prochaine.

En ce qui concerne la Zumba, le conseil attend les retours de l'association.

Le Préfet a rappelé à travers un courrier que les fêtes foraines locales sont autorisées, mais que la braderie de Lille est annulée ainsi que la foire commerciale de Cambrai.

Le City a ouvert ses portes. Son ouverture et sa fermeture sont actuellement gérées par Françoise Santerre. Les gestes barrières et la distanciation doivent être respectés.

Les radars pédagogiques au sein de la commune sont actuellement hors service.

Une réorganisation et un aménagement seront envisagés concernant les multiples clés que possède la commune pour ses locaux.

- **Associations**

Plusieurs associations animent notre vie communale dont certaines possèdent des locaux permettant le stockage de leurs matériels. Une réunion avec les présidents des associations sera programmée.

- **Assurance pour les élus**

L'assurance pour les élus a été évoquée.

Il a été rappelé que le Maire, par son pouvoir de police et à la suite de l'avis favorable ou défavorable donné par la commission de sécurité, autorise ou non l'ouverture des établissements recevant du public (ERP), sous couvert des règles régissant les ERP de 5^{ème} catégorie sans locaux de sommeil.

- **Page Facebook et site internet de la mairie**

Une future page Facebook sera créée pour informer les habitants connectés sur les mouvements et actualités de la commune.

Il est rappelé qu'avant toute publication, le Maire possède un droit de contrôle des informations qui seront données et un droit de regard sur les futures publications.

Un site internet existe déjà et est régulièrement mis à jour pour y publier les informations générales sur le fonctionnement et les actualités du village : www.troisvilles.fr

Fin de la séance : 23h00